



## Circulaire 9107

du 01/12/2023

Appels à projets extraordinaires dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, en lien avec la commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 15/12/2023 au 31/01/2024
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/01/2024

Résumé	Appels à projets extraordinaires dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, en lien avec la commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda.
--------	---

Mots-clés	Projets Mémoire Crimes Génocide Colonisation
-----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités
<b>Ens. libre subventionné</b>	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

### Signataire(s)

Autre administration générale : Secrétariat général, M. Frédéric Delcor, Secrétaire général
---

### Groupes de destinataires également informés

--

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
D'Aloisio Irena	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule de coord. pédag.Citoyenneté, Mémoire et Démocratie	02/413.21.83 irena.daloisio@cfwb.be
van Dalen Alice	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule de coord. pédag.Citoyenneté, Mémoire et Démocratie	02/413.22.59 alice.vandalen@cfwb.be
Jouve Claire	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule de coord. pédag.Citoyenneté, Mémoire et Démocratie	02/413.27.73 claire.jouve@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

En avril 2024, on commémorera le 30<sup>ème</sup> anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda. Cette date revêt une importance particulière et doit être l'occasion, au travers d'une action spécifique centrée sur ces événements tragiques, de s'interroger sur les mécanismes qui, à un moment donné, mènent à la négation et à la destruction de la personne humaine.

Pour sensibiliser les jeunes générations et le grand public à cet aspect d'un passé proche qui concerne particulièrement notre pays, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance, dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire :

- un appel à projets extraordinaire visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages (art. 15) ;
- un appel à projets extraordinaire visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants (art. 16) ;
- un appel à projets extraordinaire pour la réalisation de productions diverses en lien avec l'objet du décret et avec la thématique du présent appel (art. 17). Dans tous les cas, ces productions devront comporter obligatoirement un volet pédagogique exploitable en milieu scolaire et/ou par le secteur associatif.

**Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires doivent porter exclusivement sur des projets en lien avec la commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda.**

**Ces appels à projets sont ouverts du 15 décembre 2023 au 31 janvier 2024.**

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1<sup>er</sup> du décret).

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base et être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Les cahiers des charges de ces appels à projets est téléchargeable sur le site de la Cellule de coordination pédagogique et du Conseil de la transmission de la mémoire [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be).

**La candidature doit être introduite en remplissant obligatoirement le formulaire électronique accessible sur les sites [www.decretmemoire.cfwb.be/](http://www.decretmemoire.cfwb.be/) ou [www.democratieoubarbarie.cfwb.be/](http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/)**

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique

Direction Citoyenneté, Mémoire et Démocratie

Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

[dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be)

02 413 22 59 ; 02 413 27 73 ; 02 413 21 83.

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric DELCOR**